

Stratégies d'appropriation des savoirs locaux relatifs à la prévention et à la réparation du dommage environnemental au Bénin

Montcho Rodrigue

Département de Sociologie-Anthropologie, Université de Parakou, Bénin

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Local knowledge appropriation mechanisms are operationalized in Benin for the prevention and repair of damage caused to the environment every day. Social logics underlie these strategies of appropriation. This qualitative research has analyzed the strategies of appropriation of local knowledge on the prevention and repair of environmental damage Benin to 90 surveyed through sampling technique reasoned choice.

It should be noted that the perception and practices of actors in relation to the prevention and remedying of environmental damage are lining up with social norms. Therefore, strategies to prevent and repair are based on local knowledge. Despite the advantages of these standards, they have many limitations. The participatory system of nature protection of this view needs to be strengthened.

KEYWORDS: Environmental damage, strategies, local knowledge, Benin.

RÉSUMÉ: Des mécanismes d'appropriation du savoir local sont opérationnalisés au Bénin en vue de la prévention et de la réparation du dommage quotidiennement causé à l'environnement. Des logiques sociales sous tendent ces stratégies d'appropriation. Cette recherche de nature qualitative a permis d'analyser les stratégies d'appropriation des savoirs locaux relatifs à la prévention et la réparation du dommage environnemental Bénin auprès de 90 enquêtés à travers la technique d'échantillonnage à choix raisonné.

Il est à noter que la perception et les pratiques des acteurs par rapport à la prévention et la réparation du dommage environnemental s'arriment avec les normes sociales. C'est pourquoi, les stratégies de prévention et de réparation se fondent sur les savoirs locaux. Malgré les atouts de ces normes, elles comportent bien des limites. Le dispositif participatif de protection de la nature de ce point de vue mérite d'être renforcé.

MOTS-CLEFS: Dommage environnemental, stratégies, savoir local, Bénin.

1 INTRODUCTION

Depuis un certain nombre d'années, la prévention et la réparation des dommages environnementaux sont devenues une grande préoccupation scientifique. Ils ont surtout nourri maintes réflexions juridiques au plan international et qui viennent renforcer les conventions en matière de protection de l'environnement. Dans chaque pays, dans les dispositions juridiques internes, les normes prévoient des mécanismes de protection de la nature. Le constat est que ces normes s'inspirent généralement des normes internationales. Au Bénin, par exemple, la loi cadre sur l'environnement et autres instruments juridiques ont prévu des dispositifs de protection de l'environnement. Mais toujours est-il que l'environnement continue de subir l'influence fortement destructrice de l'Homme. Le dommage écologique constitue le symptôme le plus ostensible des conséquences des excès de l'homme sur l'environnement. Il prend d'ampleur et il importe de renforcer les actions protectrices. Car force est de constater que s'il existe des lueurs d'espoir, l'environnement mondial se porte globalement très mal (Aouba, 2010). Si le dommage écologique se répare pour la nature, c'est surtout pour le bien-être de l'Homme. C'est pourquoi, réparer le dommage écologique, c'est avant tout tenir compte de l'Homme et de son environnement. Mieux, le

droit de la responsabilité environnementale doit s'adapter aux défis de notre temps et des sociétés. Trouver les mécanismes de protection à partir des matériaux sociaux est un facteur d'accélération du succès (**Le Club des Juristes, 2012**). Dans cette perspective, **inforesources (2005)** nous renseigne que sur le terrain, les conventions doivent être mises en œuvre en fonction des réalités sociales. Il est donc justifié d'exiger que leur aménagement se fasse avec l'implication de la base. L'Homme en tant qu'être de culture a toujours emprunté à sa culture et à son environnement les ressources qui lui utiles pour faire face à ses besoins. De son environnement, il puise les rudiments consubstantiels à son développement. Un peuple ne peut s'engager dans un processus de développement que si celui-ci correspond à ses besoins les plus importants (**UNESCO, 1996**). C'est un peu ce que dit Larrère, valoriser quelque chose, c'est découvrir le sentiment qui nous y attache (**Larrère, 1997**).

Des solutions locales ont été souvent été conçues et opérationnalisées par les acteurs locaux pour faire face au dommage environnemental. Mais les approches locales de solution sont-elles efficaces face à l'ampleur qu'il prend aujourd'hui ?

Certes, les racines culturelles sont sources protectrices de la nature, mais au Bénin arrivent-elles à s'arrimer avec les enjeux juridiques et les conventions aussi bien nationales qu'internationales en la matière ?

La dimension sociologique est fortement présente dans le dommage environnemental. L'écologie, comme l'économie est politique au premier chef. Nos crises écologiques sont ainsi des questions d'ordre sociopolitique. C'est pourquoi l'approche social-écologique n'est pas seulement utile, elle est aujourd'hui particulièrement nécessaire. Toujours dans la logique sociologique, plusieurs approches locales existent autour du dommage écologique comme le montre **Doyon (2005)**. En effet, selon lui, le système étatique cubain, supporté par les valeurs de la révolution, a poussé la population à mettre un terme à leurs pratiques de subsistance. Toutefois, avec la crise économique des années 1990, la population a dû retrouver et réinventer un savoir local afin de pouvoir exploiter les ressources naturelles et assurer leur survie. Des mécanismes de réappropriation du savoir local existent et sont source de bonheur. Mais encore faudrait-il qu'ils existent et soient efficaces afin d'être structurés et renforcés. Pour que le dommage écologique soit réparé à bon escient, il est important que les acteurs s'y reconnaissent pour mieux s'y engager.

Quels sont les logiques sociales qui sous tendent les stratégies d'appropriation des savoirs locaux relatifs à la prévention et la réparation du dommage environnemental au Bénin ?

Cette étude vise à analyser les stratégies d'appropriation des savoirs locaux relatifs à la prévention et la réparation du dommage environnemental Bénin. Spécifiquement, elle a permis de décrire la perception et les pratiques sociales autour des savoirs locaux relatifs à la prévention et la réparation du dommage environnemental et d'apprécier les mécanismes traditionnels relatifs aux savoirs locaux par rapport à la prévention et la réparation du dommage écologique.

Après la présentation de la démarche méthodologique, les résultats sont présentés suivis d'une discussion.

2 MATÉRIELS ET MÉTHODES

C'est une démarche ethnométhodologique qui a été utilisée ici. Elle s'inspire des travaux de Garfinkel (1967). En effet, pour lui le phénomène fondamental sur lequel se focalise l'ethnométhodologie est la production locale et endogène, des choses les plus ordinaires de la vie, procédant d'un travail d'organisation, ces choses sont observables (à l'aide d'instruction) et l'on peut en rendre compte dans le langage naturel et du point de vue du sens commun. Ce sont des données qualitatives qui sont collectées dans le temps et dans l'espace. Les techniques d'entretien semi directif et d'observation ont permis de collecter les données auprès de 90 acteurs. C'est la technique d'échantillonnage à choix raisonné qui a permis d'identifier les groupes cibles ont été identifiés.

La recherche s'est déroulée dans neuf Communes du Bénin qui sont choisies en fonction des critères géographiques, historiques et de la dynamique urbaine. Dans cette perspective, les communes suivantes sont choisies : Allada, Cotonou, Klouekanmey, Abomey, Bohicon, Kétou, Parakou, Natitingou et Banikoara. L'effort est fait pour étendre l'étude à toutes les régions du Bénin.

Tableau n°1 : Les sites de la recherche

Zones d'étude	Communes	Nombre
Zone sud	Allada	10
	Cotonou	10
	Klouekanmey	10
Zone centre	Abomey	10
	Kétou	10
	Bantè	10
Zone nord	Parakou	10
	Banikoara	10
	Boukombé	10
Total		90

Source : Données de terrain, 2016.

3 RÉSULTATS

3.1 PERCEPTION ET PRATIQUES SOCIALES AUTOUR DE LA PREVENTION ET DE LA REPARATION DU DOMMAGE ENVIRONNEMENTAL AU BENIN

Le dommage écologique se présente sous la forme de la pollution de l'air, de l'eau et du sol. Il peut être occasionné directement ou indirectement par des industries et des exploitations d'activités dangereuses. Il varie en fonction de la taille et de la nature des activités humaines, de l'arène sociale, etc.

« Les dommages écologiques affectent l'habitat des êtres vivants, la végétation à cause de plusieurs activités (l'agriculture, l'exploitation du bois, la dégradation des ressources en eau (c'est le cas de la rivière Fourninkèrè, le rejet des déchets solides et ménagers, l'utilisation des pesticides et engrais qui favorisent l'eutrophisation, l'érosion des berges. Les activités économiques créent aussi de dommage écologique. Par exemple, le cours d'eau de Perma soumis aux phénomènes de pollution intense liés à l'extraction de l'or à cause de l'utilisation du mercure, il y a aussi la quête excessive du sable dans les rivières qui détruit quelques espèces naturelles (le penta desma produisant des fruits à l'intérieur beurré, afzélia africana et on note la disparition des boas et tortues. » **B.C. personnel d'ONG de protection de l'environnement.**

En majorité, les enquêtés savent que l'environnement connaît des dommages écologiques au Bénin. Et d'ailleurs dans le discours populaire, il est perçu comme un danger. C'est pourquoi, en tant que gbəto¹ ou Homme ce qui signifie père de la nature, géniteur, il a le devoir et à la fois le droit d'assurer la protection de la nature. La grande responsabilité sociale de l'homme dans le cadre de la protection de la nature est perçue dans le langage comme étant un acteur majeur en interaction forte avec la nature.

« En tant que gbəto ou Homme ce qui signifie père de la nature, géniteur, il a le devoir et à la fois le droit d'assurer sa protection ». A.D, Sage résident dans la Commune d'Allada.

Une analyse sociolinguistique permet de se rendre compte cette compréhension de l'Homme ou du gbəto ou en fongbé s'inscrit dans la perspective de l'idéologie de la domination de l'homme sur la nature, défendue par la philosophie kantienne ou de la philosophie cartésienne relative à la thèse du « maître possesseur ». L'Homme est donc comme détenteur de toute puissance et de toute suprématie sur l'avenir de l'environnement. C'est pourquoi, tout dommage à lui créé est considéré comme préjudiciable à l'Homme et à la vie sociale.

Compte tenu de l'importance accordée à la nature et au dommage à lui créé, plusieurs mécanismes sociaux sont conçus pour prévenir ou faire face au dommage écologique. Il s'agit notamment des savoirs transmis par l'éducation morale et civique. (dans le cercle familial, à l'école, etc.). Des actions symboliques sont aussi conçues à cet effet. La naissance de

¹ En langue fongbé, (langue nationale la plus parlée au Bénin), cette expression signifie Homme à différencier de l'homme ou de la femme. D'un point de vue Anthropologique l'Homme a une valeur supérieure à l'homme ou à la femme et dont on a une compréhension sexuelle.

l'enfant sera symbolisée par la plantation d'un arbre dans certaines régions du Bénin. C'est ainsi une action symbolique face aux conséquences néfastes de la déforestation et de la désertification.

En dehors de ces mécanismes cognitifs, il y a la dimension religieuse de protection de la nature et de réparation du dommage écologique. En effet, dans les localités où s'est déroulée l'étude, l'environnement est perçu comme un bien venant de Dieu. Et toute personne ayant la crainte de Dieu lui doit respect et protection.

Pour l'enquête A. J. adepte du culte Oro, « *la forêt est un don de Dieu, celui qui contribue à sa destruction est maudit et puni. C'est cela qui explique la présence des couvents Oro et autres forêts sacrés.* » L'une des divinités de protection de la nature et très présente au sud du Bénin notamment dans le Département du Plateau au Bénin.

Comme le montrent les propos de cet enquêté, le sacré importante valeur du religieux est utilisé comme une stratégie de protection de la nature au niveau local. L'environnement et tout ce qui l'entoure est sacré. Tout est mis en œuvre pour assurer sa protection. Certains éléments constituent des éléments cosmogoniques divins. Par exemple, la divinité Sakpata est liée à la terre, la divinité Mami Wata est liée à l'eau, la divinité, la divinité Goun est liée au fer, etc. Toute action de dommage à la nature, c'est par ricochet des atteintes à ses divinités et c'est une fine se compromettre et risquer sa vie. Et c'est l'une des missions des gardiens de la tradition. Ils veillent au grain. Tout dommage causé à la nature mérite sanction et punition parfois mortels. Ces gardiens ont une fonction régulatrice dans la réparation du dommage. Lorsque vous portez atteinte à une divinité qui se trouve dans un arbre sacré ou dans une forêt sacrée, vous risquez la mort. Celui qui ose peut poser des actes de désacralisation doit subir les conséquences. Des cérémonies sont organisées périodiquement pour conjurer le mal fait à l'environnement en vue de la réparation du dommage causée à la divinité incarnée dans un produit de l'environnement comme l'arbre, le Python, la forêt, etc.

Les mécanismes religieux jouent un rôle important dans la réparation du dommage écologique au point où ils deviennent des stratégies de protection.

« *La sacralisation de certains sites et endroits sont des pratiques endogènes. Par exemple, l'amont de la rivière est moins menacé à cause des divinités présentes. Il y a des espèces de poissons rares qui ne sont pas pêchés donc sacrées.* » C.C., responsable d'un culte religieux traditionnel.

Aujourd'hui, la logique du sacré subit des mutations et l'environnement est pris d'assaut par les acteurs sociaux à la base pour satisfaire leurs besoins. Au niveau local, en dehors du sacré la participation est utilisée comme une stratégie locale de prévention du dommage écologique. Au niveau local, l'approche participative est une stratégie de prévention des dommages écologiques. C'est le cas de l'initiative de gestion intégrée de la rivière Fourninkèrè. Les autorités locales prennent aussi des initiatives dans ce sens. A ce propos voici ce qu'en dit une autorité locale :

« *La Mairie a installé des plaques d'interdiction de dépôt d'ordures dans les caniveaux, les lieux et voies publics. Mais, il y a toujours des résistances malgré la présence faible d'actions et de mesures punitives. On punit les gens quand la mairie les arrête. Seulement les forfaits sont plus commis la nuit. Autre forme de résistance, les gens disent qu'ils sont chez eux de ne pas les embêter.... Les actions de sensibilisation ne portent toujours leur fruit.* » N. C., élu local.

Le législateur et les acteurs étatiques ont prévu en faveur des collectivités locales des écotaxes ou autres taxes sous le registre pollueur-payeur. En dehors de la contrainte que ces actions représentent, c'est aussi une stratégie de mobilisation de l'acteur local en vue de la protection de la nature. Les taxes constituent une motivation en de vue la participation à la prévention ou à la lutte contre le dommage écologique. Malheureusement, malgré ces initiatives locales, le dommage continue de prendre plus d'ampleur. Il importe donc de s'interroger sur l'efficacité des normes locales.

3.2 LA TRADITION LEGITIME MAIS LIMITEE FACE A L'AMPLEUR DU DOMMAGE ECOLOGIQUE

La réparation du dommage écologique signifie que le dommageur doit remettre l'environnement dans son état intact avant la survenue le dommage. Le dommage écologique prend énormément d'ampleur. Mais dans la réalité, il y a aujourd'hui comme une tolérance sociale du dommage écologique au Bénin. Face aux nombreux problèmes quotidiens auxquels les hommes sont confrontés, l'exploitation des ressources de la nature constitue une alternative facile.

« *... dans les milieux ruraux, la déforestation tient sa source du désir des acteurs sociaux à faire face à leurs besoins sociaux vitaux.* » S.M, Spécialiste de l'environnement.

Aujourd'hui, l'ampleur des dommages dépassent les solutions de la tradition et des collectivités locales. Comme le dit l'adage « ventre affamé n'a point d'oreilles ». Pire, il existe des dommages qui vont au-delà des frontières des collectivités territoriales et des Etats.

« Les formes actuelles que prend la pollution de l'environnement sont compliquées. Par exemple, avant nos ancêtres n'utilisaient pas les engrais chimiques pour la production agricole. Aujourd'hui, c'est la mode. Les industries polluent, les intrants agricoles entrant dans le cadre de la production du coton polluent. La pollution a pris d'ampleur et les moyens dont nous disposons pour y faire face sont très limités. Le mal de la pollution dépasse le cadre de la tradition. Le progrès est donc source du dommage causé à l'environnement. ». S.J. Historien.

Les propos de cet enquête montrent que les mécanismes locaux de protection de la nature d'inspiration traditionnelle ont des limites. Non seulement, les dégâts créés à l'environnement sont d'une grande ampleur, mais dans la tradition, il n'existe pas encore de technologies appropriées pour faire face aux dégâts sur l'environnement qui prennent des proportions planétaires comme ce fut le cas de la marée noire aux Etats-Unis, le cas en août 2006 de ce déversement frauduleux de déchets industriels toxiques par la multinationale néerlandaise «Trafigura» (affaire Probo koala) sur onze (11) sites en Côte d'Ivoire. La marée noire de l'Erika du 12 décembre 1999 s'ajoute à cette liste d'atteintes environnementales. On pourrait s'interroger sur l'efficacité des moyens de la tradition face aux moyens colossaux déployés par des structures organisées pour détruire la forêt, l'eau et bien d'autres ressources émanant de la nature. Le droit de la responsabilité environnementale doit s'adapter aux défis de notre temps et des sociétés (**Le Club des Juristes, 2012**). Ce sont les besoins de l'Homme qui engendrent les guerres contre l'environnement. C'est donc dans leur esprit qu'il faut trouver les mécanismes de protection. Et ce point de vue, la tradition continue de jouer sa partition face aux défis écologiques. En effet, au Bénin, le dispositif juridique de protection de l'environnement est très peu connu des acteurs sociaux à la base. La comparaison entre les normes juridiques modernes et celles traditionnelles selon les informateurs confirme cette réalité. (Voir tableau II).

Tableau n°2 : Comparaison entre normes traditionnelles et modernes en matière de protection de l'environnement selon les acteurs

Quelles normes sont plus respectées en matière de protection de la nature ?	Traditionnelles	Modernes
Total	70 %	30%

Selon le tableau n°2, les enquêtés pensent que 70 % des normes traditionnelles sont plus respectées en matière de protection de la nature alors que 30% ont répondu en faveur des normes modernes. Certes, dans la pratique du droit moderne, peu de dommages écologiques sont déjà réparés malgré la multitude de textes en matière de protection de la nature. Le dispositif légal est très peu connu des acteurs sociaux malgré les actions de communication que les organisations étatiques et non étatiques essaient de mettre en œuvre. C'est dire que malgré les instruments modernes de protection de la nature au Bénin, la tradition continue d'être légitime. La peur de la tradition est un facteur de respect vis-à-vis de la nature.

4 DISCUSSION

Le dispositif juridique national de protection de l'environnement est fait de quelques lois et autres textes réglementaires. Ce dispositif s'est souvent inspiré des instruments internationaux de protection de l'environnement. Or, au niveau local, il y existe atouts exploitables. Certes, aujourd'hui, au regard de l'ampleur que prend le dommage écologique, on peut s'interroger sur l'efficacité des savoirs locaux-localisés comme sus-évoquées. Mais toute chose est perçue selon les capacités de celui qui reçoit. « Le monde que nous percevons est dépendant de celui qui le perçoit. Notre cerveau construit des mondes à travers notre propre histoire » (**Windisch, 1990**). On peut retenir qu'au Bénin, une multitude de savoirs sont conçus et opérationnalisés pour réparer le dommage causé à l'environnement notamment au niveau local. Mieux, les savoirs locaux-localisés produits et diffusés relatifs au dommage écologique varient d'une arène sociale à une autre. Aussi, les acteurs sociaux arriment essentiellement leurs actions autour des normes morales endogènes même si des normes modernes sont édictées. Ces matériaux empiriques renforcent la perspective de **Halbwachs** (1970 : 182-183). Selon ce dernier, l'organisation spatiale agit sur la société par la façon dont celle-ci l'appréhende : « les formes matérielles de la société agissent sur elle non point en vertu d'une contrainte physique comme un corps agirait sur un autre corps mais par la connaissance que nous en prenons (...). Il y a là un genre de pensée ou de perception collective qu'on pourrait appeler une donnée immédiate de la conscience sociale ». Il convient de s'attacher aux représentations collectives de l'espace qui renvoient aux « sentiments communs » de la société. Dans cette perspective, **inforesources (2005)** nous renseigne que sur le terrain, les conventions doivent être mises en œuvre en fonction des réalités sociales.

5 CONCLUSION

Les mécanismes locaux en matière de protection de l'environnement ont certes des limites, mais elles peuvent être opérationnalisés et renforcer la lutte en faveur de la protection de la nature. C'est un peu ce que dit Larrère, valoriser quelque chose, c'est découvrir le sentiment qui nous y attache (Larrère, 1997). Malgré l'universalité du phénomène du dommage écologique et de la grande ampleur qu'il prend, il importe d'arrimer davantage les normes juridiques à celles sociales. Une lecture globale du dommage écologique intégrant les normes sociales s'imposent. Compte tenu des atouts des savoirs locaux, c'est donc le dispositif de participation des acteurs sociaux dans la réparation réelle et la valorisation des matériaux sociaux dans une perspective anticipée ou qui méritent d'être renforcés. Car, la conscience des acteurs sociaux à la protection de l'écologie doit être élevée par les mécanismes éducatifs. Hier au Bénin, comme aujourd'hui dans d'autres arènes, créer du tort à l'environnement, c'est sans doute hypothéquer l'avenir de l'Homme, le gbêto. Cette préscience du risque élève le niveau de conscience. Et les savoirs locaux peuvent des facteurs intégrateurs à la dynamique de l'avènement ou de la réparation du dommage écologique. Le dispositif participatif de protection de la nature de ce point de vue doit être renforcé.

REFERENCES

- [1] Adelmalki L., Mundler P., 1997, *Economie de l'environnement. Les fondamentaux*, Paris, Ed. Hachette Supérieur.
- [2] Amakpé F., 1998, *Contribution à l'aménagement durable de la forêt classée des trois rivières : composition et dynamique des principaux groupements végétaux et besoin des populations riveraines*, FSA/UNB.
- [3] Aouba S., 2010, *La réparation du dommage environnemental causé par la pollution par des déchets industriels en droit international de l'environnement*, Mémoire de Master 2 en Droit International et Comparé de l'Environnement, Faculté de Droit et de Science Economique de l'Université de Limoges.
- [4] Badarou N., 2010, *Gestion des ordures ménagères à Abomey*, UAC.
- [5] Bocéno L., 2012, *Tchernobyl ou l'expérience nouvelle d'un environnement radioactif : au sujet de quelques causes de modification de pratiques, attitudes et croyances*, Paris, Harmattan.
- [6] Bocéno L., 2006, *Sociopathologies : de Tchernobyl à la Hague*, Paris, Atelier National de reproduction des thèses.
- [7] Bonnieux F., 2006, *Evaluation économique du préjudice écologique causé par le naufrage de l'Erika*, Rennes, INRA.
- [8] Bouteloup C., 2008, *Dynamiques de reconnaissance des dommages écologiques : quels apports de l'évaluation économique ?*, Thèse CIFRE ENGREF/ASCA.
- [10] Doyon S., « Savoir environnemental local et scientifique : entre la révolution, la gouvernance nationale et le développement durable à Cuba », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Volume 6 Numéro 2 | septembre 2005, mis en ligne le 01 septembre 2005, consulté le 27 novembre 2013. URL : <http://vertigo.revues.org/2742> ; DOI : 10.4000/vertigo.2742
- [11] Esquisaud J. M., 1981, *Ecologie industrielle*. Hermann, éditeurs des sciences et des arts. Coll. Actualités scientifiques et industrielles.
- [12] Garfinkel H., 1967, *Studies in ethnomethodology*, Paris, PUF.
- [13] Gurvitch G., 1962, *Dialectique et Sociologie*, Flammarion.
- [14] Inforesources, 2005, *Conventions globales et gouvernance environnementale*, focus n°3/05.
- [15] Kpatchavi A. C., 2011, *Savoirs, maladie et thérapie en Afrique de l'Ouest : Pour une anthropologie du paludisme chez les fon et les waci du Bénin*, Cotonou, Ablodé.
- [16] Larrère Raphaël, 1997, *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Alto, Aubier, 355p.
- [17] Lebel J., 2003, *La santé : une approche écosystémique*, Ottawa Canada CRDI.
- [18] Le Club des Juristes, 2012, *Mieux réparer le dommage environnemental*, Paris.
- [19] Massé R., 1995, *Culture et santé publique : les contributions de l'anthropologie à la prévention de la santé*, Paris Casablanca, Québec.
- [20] Mermet, L. et al., 2005, *L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement*. *Natures Sciences Sociétés*, 13, pp 127-137.
- [21] Olivier le Fuchs, 2011, *Le dommage écologique : quelles responsabilités juridiques ?*
- [22] Roussel, Marie, 2007, *Institutionnal failures of the global Environmental*, inédit, université d'Adélaïde.
- [23] Sinsin B., Saidou A., 1998, « Impacts des feux contrôlés sur la productivité des pâturages naturels » in *Annales des Sciences Agronomiques du Bénin*.
- [24] Sinsin B., Owolabi I., 2001, « Monographie Nationale de la diversité biologique » in *Rapport de synthèse*, MEHU/PNUD, Cotonou.
- [25] UNESCO, 1996, « Le pouvoir de la culture » in *Rapport final de la conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles pour le développement*, Stockholm.
- [26] Tchiwanou M., 1994, *Les Fulbé éleveurs face aux nouvelles stratégies de gestion participative des ressources forestières au Bénin*.